



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240219-CONS-AG-24-011-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 février 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°23007DTIST - Réalisation d'études géotechniques – Diagnostic amiante environnemental – Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés : LOT N° 3 : Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés avant travaux.

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 19 février à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 février 2023.

PRÉSENTS : BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SAVELLI Jean Michel, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MONDOLONI Jean-Martin à SAVELLI Jean Michel
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
PERETTI Philippe à DE GENTILI Emmanuelle

ABSENTS :

SIMONI Pierre-Baptiste, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, TIMSIT Christelle, PIPERI Linda, PELLEGRINI Leslie

QUORUM : 21

Mme Marie-Dominique GIAMARCHI est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°23007DTIST (Réalisation d'études géotechniques – Diagnostic amiante environnemental – Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés) : LOT N° 3 : Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés avant travaux.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 16/11/ 2023 sous forme d'appel d'offre ouvert pour l'attribution de l'accord cadre à bons de commande n°23007DTIST – Lot n°3 (Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés avant travaux) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12/02/2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 12/02/2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12/02/2024 d'attribuer l'accord cadre n°21007DTIST – Lot n°3 (Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés avant travaux), à la AC Environnement, sise 42153 Riorges (n° Siret : 441 3555 914 00298), pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et un montant annuel maximum de 100 000 € HT, pour une période initiale d'un an reconductible trois fois ;

AUTORISE

Le Président à signer l'accord cadre à bons de commande n°23003 DTIST – Lot n°3, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 20 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO